

PORTANT OCTROI DE DELEGATION

Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille-Provence,

Vu la décision de l'Assemblée Générale de la CCIMP du 22 novembre 2016,

Vu l'Extrait de délibération de l'Assemblée Générale de la CCIMP du 16 décembre 2016,

Vu la décision de l'Assemblée Générale de la CCIR PACA en date du 26 janvier 2017 autorisant le Président de la CCIR PACA à donner délégation au Président d'une CCIT pour procéder au recrutement et à la gestion personnelle des agents de droit public nécessaires au bon accomplissement de leurs missions opérationnelles,

Vu la délégation donnée par le Président de la CCIR PACA au Président de la CCI Marseille Provence en date du 3 février 2017 pour procéder au recrutement et à la gestion personnelle des agents de droit public nécessaires au bon accomplissement de leurs missions opérationnelles.

Vu l'article 2.2.5 de la section 2 du Règlement Intérieur de la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille-Provence adopté par l'Assemblée Générale du 5 octobre 2018 concernant les attributions du Président en matière de délégation de signature,

DECIDE

**Article 1 :** Délégation est donnée à Laurence Mick, Directrice Appui au Développement des Compétences, en matière de recrutement, sur les contrats des vacataires du GEP et de l'ISBA TP.

**Article 2 :** En cas d'empêchement de Laurence Mick, délégation est donnée à Isabelle Rogoff, Directrice ISBA TP, en matière de recrutement, sur les contrats des vacataires de l'ISBA TP.


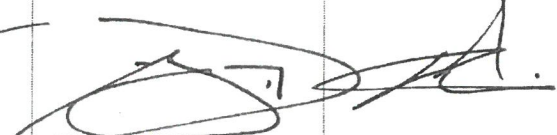


**Article 3 :** Cette décision cessera de produire ses effets en cas de changement de fonction ou de départ de Laurence Mick quelle qu'en soit la raison.

**Article 4 :** La présente décision prend effet à la date de sa publication.

La présente décision peut être contestée devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Marseille, le

04 MARS 2019

Bon pour acceptation :  Jean-Luc Chauvin Président	Bon pour acceptation :  Philippe Blanquefort Directeur Général	Bon pour acceptation :  Laurence Mick Déléguataire	Bon pour acceptation :  Isabelle Rogoff Déléguataire
--	---	---	--